

## Plan de Déplacements Urbains



# Compte rendu d'Atelier Thématique de Concertation Pôles d'attraction économiques, commerciaux et touristiques Phase 2 : Scénarios/études de solutions

## **ATELIER DU 6 JUIN 2006**

**Cette réunion était consacrée à la phase 2 du PDU d'AgglopoLe Provence : Scénarios et Etudes de Solutions. Elle avait pour objectif de mener une réflexion sur les solutions possibles pour chaque enjeu soulevé lors du diagnostic.**

**La première partie de l'atelier a été consacrée à un rappel synthétique** de la démarche de concertation (Objectifs des ateliers et procédure de décision) par M. Philippe Di Scala, du Bureau d'études Rete/Horizon Conseils/Chiappero/Stratis, en charge de la concertation.

M. Patrick Canillade, Directeur du Projet PDU d'AgglopoLe Provence a ensuite présenté les points clés du diagnostic et la méthodologie d'élaboration des scénarios (3 objectifs, 3 échelles territoriales, 3 rythmes de développement), mise en œuvre en phase 2.

**La deuxième partie de l'atelier était consacrée au débat et aux échanges entre les participants.**

Le guide de réunion, envoyé à chaque intervenant au préalable, a servi de cadre au débat sur les actions possibles à mettre en œuvre, vers et dans les pôles d'attraction économiques, commerciaux et touristiques.

*NB : ce compte-rendu intègre également les remarques formulées sur les guides de réunion, remis aux organisateurs en fin d'atelier, par les participants qui le souhaitaient.*

## **SOLUTIONS PROPOSEES SUR LA THEMATIQUE POLES D'ATTRACTION ECONOMIQUES, COMMERCIAUX ET TOURISTIQUES**

### **Enjeu 1 > Le regroupement des acteurs**

Sur les 30 zones d'activités de l'agglomération, seulement 5 sont regroupées au sein d'associations ou de groupement d'intérêt. Favoriser le regroupement d'employeurs pour mutualiser les moyens apparaît comme une nécessité si l'on veut organiser les déplacements des salariés et le transport des marchandises.

**> Favoriser les groupements d'employeurs pour permettre la mutualisation des moyens (transport des salariés ou des marchandises)**

## **Enjeu 2 > L'accès aux pôles d'attraction**

### **Actions possibles sur la signalisation**

Certains pôles d'attraction d'Agglopoie Provence souffrent de problèmes d'accès, en partie liés à l'absence ou à la mauvaise signalisation de ces zones. La signalisation publique répond à des règles strictes de rationalisation de l'usage des voies, en évitant la signalisation privée «sauvage». Pourtant, «la signalétique autour du Zoo de La Barben n'est pas adaptée et les touristes ont parfois du mal à trouver leur chemin». De même, «des poids lourds égarés se retrouvent dans les centre-villes de Rognac, Berre ou Salon», tout comme «des taxis venant de Marignane». Cette situation paraît exacerbée pour les étrangers (touristes, chauffeurs poids lourds), ne parlant pas le français. Ainsi, un groupe technique «a étudié la question de la signalisation sur la zone Rognac-Berre et a constaté qu'elle n'était pas conforme à la réglementation».

- > **Mettre à niveau la signalisation publique des pôles d'attraction, à partir des grands axes routiers et autoroutiers (notamment la zone d'activités Berre/Rognac)**
- > **Compléter la signalisation directionnelle par une signalisation spécifique au moyen de l'établissement de règlements communaux ou intercommunaux (jalonnement des pôles d'attraction, signalisation spécifique par zone, totems d'entrée, fléchage des entreprises, plan du site...)**

### **Actions possibles sur les perturbations aux heures de pointe**

Certains problèmes d'accès à des zones d'activités peuvent aussi s'expliquer par le manque de fluidité des routes de l'agglomération qui sont utilisées en dehors de leur vocation. «Une bonne partie du trafic de poids lourds pourrait aller ailleurs que sur la RN 113», qui sert souvent de délestage à l'autoroute A7, «la dernière sortie gratuite se trouvant à Rognac».

Les zones d'activités connaissent aussi de «fortes perturbations aux heures de pointe d'entrées et de sorties du travail», sur les axes les desservant. C'est également le cas lors des périodes estivales pour les sites touristiques.

- > **Mieux répartir les infrastructures sur le territoire en évitant la juxtaposition de pôles générateurs de déplacements sur un même site (école, service public, zone commerciale...)**
- > **Mieux hiérarchiser le réseau de voiries existant, en fonction de leur usage (transit, proximité, liaison intercommunale...)**
- > **Envisager le prolongement de la gratuité de l'autoroute A7 pour éviter le délestage sur la RN113**
- > **Mettre en place des lignes de transports en commun renforcées vers les zones d'activités aux heures d'entrée/sortie et inciter à leur utilisation pour limiter les déplacements en voiture**
- > **Mettre en place des horaires variables dans les zones d'emploi, pour fluidifier les déplacements et les entrées/sorties de zones d'emploi**
- > **Gestion des flux pour des cas spécifiques telles que la zone de La Gandonne et la place des Trophées à Salon de Provence**
- > **Encourager le Télé-travail**

## **Enjeu 3 > La desserte des pôles d'attraction**

### **Actions possibles sur la desserte en transports en commun des zones d'activités pour les salariés et demandeurs d'emplois**

L'offre actuelle de transports en commun en dehors des centres-villes est jugée «nettement insuffisante». Elle ne permet pas de répondre aux besoins des salariés et des demandeurs d'emplois souhaitant se rendre sur les principales zones d'emploi. La grande majorité des déplacements des salariés se font encore en voiture. Pourtant, «une des caractéristiques du territoire d'Agglopoie Provence est de regrouper de grosses concentrations d'emplois».

L'enjeu principal est de «favoriser toutes les mesures qui incitent à l'utilisation des transports en commun par les salariés.»

- > **Mettre en adéquation les lignes de transports publics avec les besoins des zones d'activités notamment en prenant en compte les horaires des entreprises**

- > Fluidifier les transports en communs vers les pôles (couloirs bus) pour en faire des alternatives efficaces à la voiture
- > Inciter les entreprises à ne pas rembourser les trajets domicile/travail réalisés en voiture individuelle
- > Développer l'information et l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (centrale de mobilité, site internet...)
- > Favoriser le covoiturage (centrale de réservation...) à l'échelle métropolitaine
- > Favoriser la concertation inter-entreprises afin de mutualiser des moyens en coordination avec l'offre en transport public
- > Soutenir la mise à disposition de voitures, avec obligation de covoiturage, pour les personnes qui n'ont pas de véhicule (sur le modèle de TMS qui propose 20 voitures)
- > Mettre en place des tarifs préférentiels sur les transports en commun pour les salariés

### **Actions possibles sur la desserte en transports en commun vers les pôles commerciaux et touristiques pour les visiteurs**

Il existe schématiquement deux catégories de visiteurs des pôles d'attraction : les consommateurs et les touristes. Aujourd'hui les capacités de stationnements des grandes et moyennes surfaces de l'agglomération arrivent à saturation : «il faut trouver de nouvelles solutions que ces grands parcs de stationnement, véritables aspirateurs à voitures».

Les touristes utilisent majoritairement leur véhicule sur le territoire, «ils ne connaissent pas le territoire alors ils sont rassurés d'avoir leur véhicule, même pour des distances courtes dans les centres-villes». On constate également qu'il n'existe pas d'offre de transport en commun pour les principaux sites touristiques d'Aggloprovence.

- > Développer les systèmes d'«automobile partagée», pour les résidents des centre-villes souhaitant se rendre ponctuellement vers les pôles d'attraction
- > Limiter le développement de zones commerciales en périphérie de ville
- > Mieux relier Aggloprovence avec l'aéroport et les gares TGV d'Aix et d'Avignon
- > Mettre en place des liaisons rapides et nombreuses qui desserviraient les sites touristiques en période estivale
- > Créer une ligne touristique «originale» desservant les principaux sites touristiques de l'agglomération où le mode de déplacement devient lui-même un attrait (cheval, vélo électrique, ...)
- > Développer l'information vers les touristes avec des supports d'information spécifiques (cartes et horaires de toutes les lignes, plusieurs langues...)
- > Favoriser les accords tarifaires entre les transporteurs et les sites touristiques (coût du titre de transport pris en compte dans le billet d'entrée...)

### **Actions possibles sur les livraisons à domicile**

Le développement des livraisons à domicile pourrait permettre de réduire les déplacements vers les zones commerciales, «d'autant plus que les parkings arrivent à saturation». Même si «les Français sont encore réticents à acheter leurs produits par internet et à se faire livrer à domicile», des expériences existent déjà (Picard à Marseille) Toutefois, il reste un handicap de taille «qui doit payer le surcoût financier de la livraison à domicile ?», car «aujourd'hui, le premier poste sur lequel les ménages font des économies est celui de l'alimentaire». Ce créneau semble à approfondir, d'autant plus qu'il peut être créateur d'emplois nouveaux.

- > Inciter les grandes surfaces à mettre en place un système de livraisons à domicile
- > Mettre en place des services de stockage temporaire des courses dans les zones commerciales
- > Encourager la mise en place de livraisons à domicile par les commerçants de centre-ville

## **Enjeu 4 > Le transport des salariés**

### **Actions possibles sur les déplacements des salariés**

Dans notre agglomération, les déplacements des salariés se font aujourd'hui encore majoritairement en voiture individuelle. Un constat : «de nombreux résidents de l'agglomération travaillent en dehors, dans les zones de Vitrolles, d'Aix, Marseille...» La réflexion est donc à harmoniser à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Les Plans de Déplacements des Entreprises publiques et privées (PDE) seront obligatoires à terme pour les établissements de plus de 250 employés. Ces PDE sont à établir en concertation avec l'agglomération. Ils «permettent d'ailleurs aux entreprises de diminuer leur participation au Versement Transport Communautaire». La concertation doit aussi permettre d'éviter la redondance des lignes de transports des entreprises avec celles des transports publics. Ainsi, «le Pôle Shell Berre a mis en place 21 lignes internes pour son personnel».

- > Favoriser la mise en place de PDE pour les grandes entreprises (+ de 250 salariés)
- > Soutenir les groupements d'entreprises pour mutualiser les moyens
- > Etablir un diagnostic des besoins sur le territoire en coordination avec la CCI (provenance des salariés, moyens de transport utilisés, souhaits des salariés et des dirigeants...)
- > Mettre en place des PDE à l'échelle des zones d'activités en y intégrant les PME qui la constituent
- > Renforcer les partenariats entre les acteurs concernés (agglomérations, différents réseaux de transports publics, CCI, entreprises, salariés...) sur l'aire métropolitaine
- > Améliorer les ramassages salariés et PDE existants

## **Enjeu 5 > Le transport des marchandises**

### **Actions possibles sur le transport et les livraisons de marchandises**

Le transport des marchandises provoque encore de nombreuses nuisances pour les résidents (bruit, pollution, congestion, stationnement en double file...). Pourtant, c'est une nécessité pour l'économie du territoire.

Certaines communes sont interdites au transit Poids Lourds, «ce qui pose des problèmes pour les circuits d'acheminement des matières premières» (Lamanon par exemple). Ici encore, les maîtres mots sont «mutualisation des moyens et concertation».

- > Développer toutes les mesures favorisant le ferroutage pour le transport de marchandises de longue distance
- > Mieux organiser les infrastructures de transport de marchandises : sas de livraisons, stockage temporaire en périphérie des villes
- > Faire respecter rigoureusement les aires de livraison dans les centres-villes
- > Harmoniser les horaires de livraisons par zones d'activités
- > Coordonner et favoriser la concertation entre tous les acteurs du transport de marchandises (Agglopoles Provence, CCI, commerçants, entreprises, transporteurs...)